



# Les différentes solutions de financement pour votre formation

Vous souhaitez suivre une formation avec ViTi et êtes à la recherche d'un financement pour celle-ci ? Ce guide vous aidera.

## LE FINANCEMENT DE FORMATION POUR LES INDÉPENDANTS ET DIRIGEANTS

Chaque indépendant cotise chaque année, vous avez donc droit à un budget formation afin de développer votre activité. Attention, ce budget n'est pas cumulable, il faut donc l'utiliser chaque année.

### PRISE EN CHARGE PAR VOTRE OPCO

Selon votre activité, vous êtes rattaché à un OPCO. Il s'agit souvent de l'AGEFICE (dirigeant industrie, commerce, service) ou le FIF PL (pour les professions libérales) ou encore le FAFCEA (pour les artisans).

### TROUVER MON OPCO

Vous pouvez trouver le nom de votre OPCO sur vos attestations URSSAF. Vous pouvez également le retrouver avec le code NAF de votre entreprise.

### LA DEMARCHE A SUIVRE

Il vous suffit de créer un compte en ligne sur l'OPCO pour monter votre dossier de prise en charge financière.

Soyez patient, vous obtiendrez une réponse environ un mois après.

## LE FINANCEMENT DE FORMATION POUR LES EMPLOYÉS D'ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Vous pouvez également bénéficier d'un financement via un OPCO.

### TROUVER MON OPCO

L'OPCO est lié à l'activité de votre entreprise.

Si vous ne le connaissez pas, vous pouvez vous tourner vers les ressources humaines de votre entreprise qui vous donneront cette info.

## **LA DEMARCHE A SUIVRE**

Il vous suffit de créer un compte en ligne sur l'OPCO pour monter votre dossier de prise en charge financière.

Dans certaines entreprises, une personne en charge des formations peut également faire le dossier pour vous, ça vaut donc le coup de demander.

## **FINANCER SA FORMATION AVEC LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Vous pouvez également avoir recours au plan de développement des compétences mais les entreprises de moins de 50 salariés peuvent financer ce plan en tout ou partie par les OPCO.

## **LE FINANCEMENT DE FORMATION POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI**

### **PRISE EN CHARGE PAR PÔLE EMPLOI**

Vous pouvez demander une prise en charge de votre formation à condition que cela vous aide à trouver un emploi ou dans votre reconversion professionnelle.

### **LA DEMARCHE A SUIVRE**

Vous demandez un devis à ViTi que vous allez pouvoir approuver sur votre compte Pôle Emploi, afin de finaliser votre demande de formation. Ensuite, vous recevrez une notification d'acceptation ou de refus de votre formation.

Nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec votre conseiller après une demande de devis effectuée auprès de ViTi, pour accélérer les démarches.

### **PRISE EN CHARGE AVEC LA RÉGION / CONSEIL RÉGIONAL**

Prenez contact avec votre région qui a des dispositifs spécifiques pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur formation. Vous pouvez en parler à votre conseiller Pôle Emploi qui pourra également vous aider dans cette démarche.

[Demandez une convention de ViTi à transmettre à votre organisme de prise en charge ou à votre entreprise pour les démarches administratives](#)